



Municipalité
Mont-Saint-Pierre

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

**AVIS PUBLIC SÉANCE EXTRAORDINAIRE
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-PIERRE**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Marie-Eve Tanguay de la susdite municipalité,

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre tiendra une séance extraordinaire le 3 décembre à 19 heures, à la salle Alphonse-Cloutier de l'édifice municipal de Mont-Saint-Pierre, situé au 102, rue Prudent-Cloutier, à Mont-Saint-Pierre.

Donné à Mont-Saint-Pierre, ce 22 novembre 2024

Marie-Eve Tanguay
Directrice générale, greffière et trésorière